



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA GUYANE**
Rue Fiedmond
97300 CAYENNE

**DECISION N° 2015 – 260 – 0001
du 1^{er} septembre 2015
DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

La directrice du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des finances publiques de la Guyane,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 5 juin 2013 nommant M. Eric SPITZ, préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1021/DGFIP du 25 juin 2013, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Jocelyne PIGEONNEAU, administratrice des finances publiques adjointe ;

Vu l'article 6 de l'arrêté précité autorisant Mme Jocelyne PIGEONNEAU, administratrice des finances publiques adjointe, à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

DECIDE

Article 1^{er} – Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est donnée par Mme Jocelyne PIGEONNEAU, conformément à l'article 3 de l'arrêté du préfet de la région Guyane en date du 25 juin 2013, N° 1021/dgfp aux agents figurant en annexe et dans la limite des montants indiqués.

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cayenne, le 1^{er} septembre 2015

La directrice du pôle pilotage et ressources,

signé : Jocelyne PIGEONNEAU

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA GUYANE**

Annexe à la décision du 1^{er} septembre 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Prénom – Nom	Grade	Montant
Manuela SANCHEZ	inspectrice divisionnaire	sans limite
Benoît GODART	inspecteur divisionnaire	sans limite
Olivier SYLVESTRE	inspecteur	5 000 euros
Vincent BICHEBOIS	contrôleur	3 000 euros
Philippe RAOUL	agent	1 500 euros
Gabrielle VIERZAC	adjointe administrative principale de 1 ^{re} classe	5 000 euros

Fait à Cayenne, le 1^{er} septembre 2015

La directrice du pôle pilotage et ressources,

signé : Jocelyne PIGEONNEAU